

LE M@G^{Ni}25

AVRIL 2022

VOTRE M@GAZINE D'INFORMATION MUTUALISTE

**L'ENDOMÉTRIOSE,
CAUSE NATIONALE !**



**20 ANS DE DÉMOCRATIE
EN SANTÉ**



**DÉMOCRATIE
EN SANTÉ**

*Liberté
Solidarité
Santé*



Association Diversité et Proximité Mutualiste
FEDERER AUTREMENT



Fédération Diversité et Proximité Mutualiste



**SIGNEZ LA CHARTE
POUR UNE SANTÉ AU COEUR
DES TERRITOIRES, AVEC DES
MUTUELLES À TAILLE HUMAINE**

Mipss

La mutuelle de la Sécu

Auvergne

ACTU >

3 QUOI DE NEUF ?

- > Nouveau Service : Deuxième Avis Médical
- > Remboursement du « Forfait Urgence Patient »
- > Remboursement de « Séances de soins psychologiques »

DOSSIER SANTÉ >

4/5

**SIGNEZ
LA CHARTE**

INFO SANTÉ/SOCIAL >

6 MON ESPACE SANTÉ

INFO SANTÉ >

7 L'ENDOMÉTRIOSE DÉCLARÉE CAUSE NATIONALE !

INFO SOCIAL >

8 ENSEMBLE 2 GÉNÉRATIONS

BRÈVES SANTÉ >

9

- > RECO SANTÉ vous alerte sur la qualité de l'air
- > Offrir un toit ne suffit pas !
- > Les perturbateurs endocriniens responsables de l'obésité

LE DOSSIER >

10

AUTOUR DE NOUS >

11

DANIEL
GENEIX

> Président
de la MIPSS



#ÉDITO

UNE SOCIÉTÉ QUI EXCLUT SES AÎNÉS A QUELQUE CHOSE DE POURRI

Dans « *Les Fossoyeurs* », le journaliste V Castanet décrit les dérives lucratives de plusieurs EPHAD du secteur privé. Certes, tous les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du pays ne sont pas des mouroirs où nos aînés seraient maltraités. Pour autant, l'obsession de la rentabilité a visiblement poussé des dirigeants à imposer des méthodes managériales contestables, à rogner **gravement** sur les dépenses de nourriture comme de personnel, au point qu'on évoque un « *scandale des EHPAD* », dont gouvernement et parlementaires se sont immédiatement saisis pour que « le temps du business grand âge soit révolu » (B Bourguignon, ministre en charge de l'autonomie) !

Pourtant, qui se souvient du livre écrit en 2019 par l'aide soignante Hella Kherief et intitulé ... « *Le scandale des EHPAD* » ? Quelles ont été les suites données aux faits alors dénoncés ?

Et si ce « scandale » d'hier et d'aujourd'hui ne trouvait pas ses causes uniquement dans la cupidité des hommes ... mais aussi et surtout dans l'évolution de notre **société**.

En 2017 (M@g16 – oct. 2017), nous nous alarmions de l'offre commerciale « Veiller sur mes parents » (La Poste) qui, pour quelques euros mensuels, promettait à nos seniors une visite hebdomadaire ... du facteur ; autrement dit, de faire ce que leurs **enfants** feraient s'ils communiquaient encore avec eux.

En matière de complémentaire santé, que représente la mise en œuvre des contrats collectifs obligatoires en entreprise, sinon la **rupture** de la solidarité intergénérationnelle ?

L'urbanisation, le coût du logement, les emplois du temps trépidants mais aussi la montée en puissance de l'**individualisme** ont conduit à un resserrement de la cellule familiale dans un même lieu de vie, alors que l'augmentation de l'espérance de vie voudrait que ce soit le contraire.

Les personnes âgées occupent des rôles sociaux dans les associations, s'occupent de leurs parents et aident leurs enfants. Du moins, **au début** : la place des arrières grands parents et leur visibilité sociale sont, en revanche, bien plus limitées. Finalement, la place faite aux vieux dans la société semble proportionnelle à ce qui est perçu de leur **utilité**.

Il est indispensable de repenser le **vivre ensemble** avec les personnes âgées car, comme l'écrivait Simone de Beauvoir, il y a plus de 50 ans (« *La Vieillesse* » 1970), une société qui exclut ses aînés et les réduit à une condition sociale et économique déshonorante « *a quelque chose en elle de pourri* » !

Directeur de la publication : Daniel Geneix
Comité de Rédaction du M@g :
Robert Baclet - Cécile Charrière
Daniel Geneix - Dominique Verdera
Rédacteur en chef : Christophe Boissonnade
Conception, création : Olivier Hochart

Crédit-photos : Shutterstock
Impression : CIA Bourgogne
Imprimé à : 900 ex
Diffusé à : 750 ex
Périodicité : semestrielle
ISSN : 2112-4191

NOUVEAU SERVICE : DEUXIÈME AVIS MÉDICAL

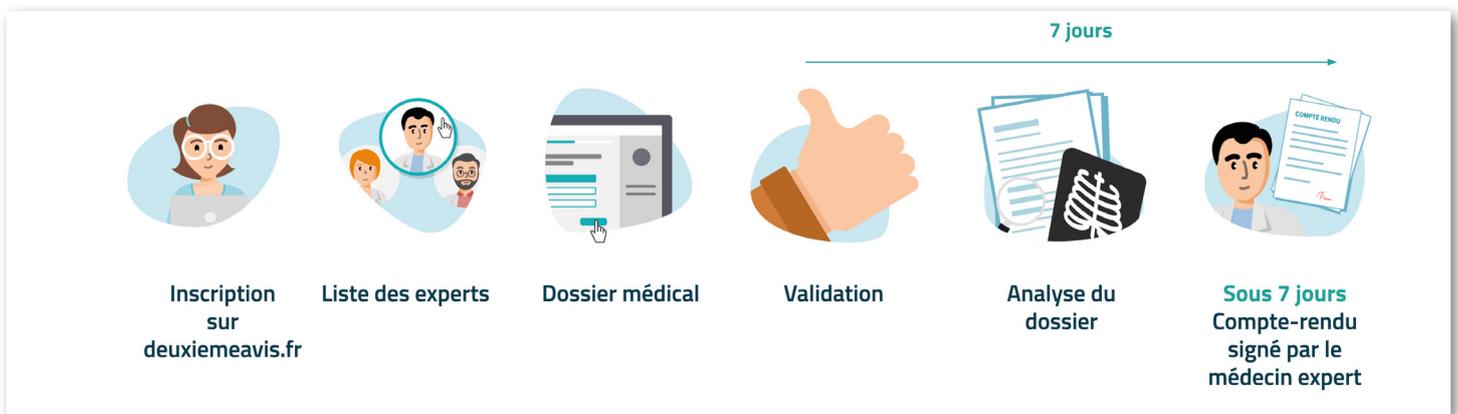
A partir du 15/04/22, la MIPSS Auvergne met à disposition de **tous** ses adhérents le service « **deuxiemeavis.fr** ». Ce service, pris en charge à 100% par votre mutuelle, vous permettra, si vous êtes confronté(e) à un problème de santé **complexe** ou à une décision médicale **importante**, d'obtenir un avis hautement spécialisé, auprès d'un médecin **expert**, en moins de **7 jours** et sans vous déplacer (au lieu d'un délai de consultation dépassant souvent plusieurs mois).

« **deuxiemeavis.fr** » référence 250 experts et couvre plus de 650 pathologies (dont maladies du rachis, endométriose, cancers, acouphènes, ...).

En termes de résultats, le recours à ce service c'est :

- 30% d'opérations ou traitements inutiles évités, en cas d'avis divergents,
- 75% d'avis convergents qui peuvent vous rassurer.

« **deuxiemeavis.fr** » est un service accessible en ligne, si besoin avec l'aide du service patients :



Assistance téléphonique :
du lundi au vendredi, de 10h à 18h au 01 81 80 00 48
Pour en savoir plus sur le dispositif :
<https://deuxiemeavis.fr> ou <https://mipss-auvergne.fr>

REMBOURSEMENT DE « SÉANCES DE SOINS PSYCHOLOGIQUES »

Depuis le **01/04/22**, la MIPSS Auvergne rembourse le ticket modérateur (40%) des séances d'accompagnement psychologique **prescrites** par votre médecin, dans le cadre du dispositif « **MonPsy** », dans la limite de **8 séances** par an, facturées 30 EUR la séance (40 EUR la première).

Cette nouvelle garantie **sans reste à charge** fait partie de notre « contrat responsable ».



Pour en savoir plus sur « **MonPsy** » :
<https://monpsy.sante.gouv.fr>

REMBOURSEMENT DU « FORFAIT URGENCE PATIENT »

Depuis le **01/01/22**, un forfait patient urgences (FPU) de 19,61 EUR est demandé, dans tous les hôpitaux, pour tous les patients admis aux Urgences et non hospitalisés. Ce forfait **se substitue** à la facturation des différents examens subis lors d'un passage aux urgences. En ce sens, cette facturation forfaitaire paraît plus équitable et plus facile à établir et à comprendre.

Cette dépense est **prise en charge** par la MIPSS Auvergne, dans le cadre du « *contrat responsable* ». La présentation de votre carte d'adhérent mutualiste vous permet de ne pas faire l'avance des frais.

Ce forfait est réduit à 8,49 EUR pour les femmes enceintes de plus de 5 mois et les personnes atteintes par une affection de longue durée (ALD). Les enfants victimes de sévices, les victimes de terrorisme et les malades du Covid soignés dans le cadre de l'urgence sanitaire en sont exemptés.

UNE NOUVELLE RAISON D'ÊTRE POUR LA MUTUALITÉ : PROMOUVOIR LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ

Depuis 2019, la FDPM, au côté des Petites et Moyennes Mutuelles, a lancé un groupe de travail sur la Démocratie en santé. Il s'agissait pour elles d'aborder cette question émergente de la participation citoyenne sous le prisme des valeurs fondatrices de la Mutualité, telles qu'elles sont incarnées dans l'article L111-1 du même Code : *“ Les mutuelles (...) mènent (...) une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide (...) afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie. Elles sont gérées en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de leur activité.”*

2022 célèbre les 20 ans de la démocratie en santé et de nombreuses initiatives sont venues ponctuer cet anniversaire. En particulier, la Conférence Nationale de Santé, que l'on peut comparer au *“Parlement du Peuple”*, a fait un appel à contribution auprès des acteurs de santé afin d'établir un état des lieux en la matière. L'occasion pour la FDPM de partager avec vous une expérience participative unique en matière de démocratie en santé.

I LES RAISONS D'INVESTIR LA DÉMOCRATIE EN SANTÉ SONT MULTIPLES MAIS TOUTES ESSENTIELLES !

Chacun constate que notre modèle de santé change. On assiste à une évolution des besoins en santé qui engage à davantage de responsabilité et d'autonomie citoyenne, si l'on souhaite que l'héritage du Conseil National de la Résistance perdure. Dès lors, face au processus d'individualisation de la santé, la FDPM considère qu'il est important que les citoyens puissent jouir pleinement des 3 principes portés par la loi dite *“ Kouchner ”*, du 04 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé : le libre choix, le consentement et la participation.

I UN QUESTIONNAIRE MIS AU DÉFI D'UNE EXPÉRIENCE COLLECTIVE DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ PORTÉE PAR LA MUTUALITÉ

À l'initiative de la FDPM, citoyens, partenaires et élus ont été mis à contribution pour évoquer un certain état de la démocratie en santé à travers, notamment, des réunions, des temps de formation et... la construction du questionnaire qui constitue, à lui seul, une mise en œuvre pratique de la démocratie en santé. En effet, il a été réalisé dans une logique constante de co-construction. Cela s'est fait autant dans le choix des thèmes à aborder, à savoir, *“ Besoins en Santé / Parcours de Santé / Financement de santé ”*, que dans la déclinaison des questions à associer et les modalités de diffusion choisies. Ainsi, diffusé en ligne et en version papier selon les choix locaux, il en résulte 643 répondants.

I QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE CETTE EXPÉRIENCE DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ ? UN TRIPLE ENJEUX POUR LA MUTUALITÉ !

• “FAIRE LA SANTÉ” SUR LES TERRITOIRES “AVEC” LES CITOYENS

Cette expérience mutualiste démontre que tout engagement en démocratie en santé doit amener les Petites et Moyennes Mutuelles à penser la façon de “faire la santé” sur les territoires non plus “aux côtés» des citoyens mais “avec” les citoyens. Cela implique de réfléchir aux meilleures façons de mobiliser et de développer les capacités des adhérents, des usagers, des patients !

• DÉMONSTRER UNE UTILITÉ SOCIALE ET LOCALE

Cette ambition de démocratie en santé vise une réelle utilité, à la fois sociale et locale. C'est pourquoi, toutes les orientations prises par le groupe de travail FDPM ont été animées par le sens de la proximité et la réalité des territoires afin de cerner de possibles pistes de progression en la matière. C'est précisément le message porté par le Manifeste Mutualiste de la Démocratie en Santé écrit à cette occasion (à télécharger sur fdpm.fr/docs/manifeste-democratie-sante.pdf).

• CONTRIBUER À L'INNOVATION EN SANTÉ

Ce travail fait ressortir la place prépondérante que peut occuper le citoyen tout en renvoyant aux logiques participatives censées lui donner toute légitimité en matière de santé.

20 ans après la loi KOUCHNER, la FDPM est le premier acteur mutualiste à avoir initié une expérience participative en matière de Démocratie en Santé mettant, ainsi, en avant la nécessité de la valoriser et de la faire vivre sur les territoires afin qu'elle ne demeure pas une simple annonce de bonnes intentions ! Et, surtout, traçant ainsi, toute l'évolution du sens de la Mutualité !

Retrouvez l'analyse détaillée
des réponses au questionnaire
sur : [https://fdpm.fr/index.php/
restitution-questionnaire/](https://fdpm.fr/index.php/restitution-questionnaire/)



Élaborée par les petites et moyennes Mutuelles de la FDPM, cette charte réaffirme les valeurs mutualistes, démocratiques et solidaires qui les caractérisent depuis toujours et les inscrit dans une vision durable de notre système de Santé.

La FDPM vous invite à signer cette charte sur son site internet en utilisant le lien en bas de page. Elle sera transmise, avec vos signatures à l'ensemble des candidats aux élections présidentielles et législatives en leur demandant de s'engager dessus. L'ensemble des Mutuelles de la FDPM vous remercie pour votre participation et votre implication dans la promotion de nos valeurs communes et la défense d'une vision solidaire de notre système de Santé.



CHARTRE

**POUR UNE SANTÉ AU CŒUR DES TERRITOIRES ;
AVEC DES MUTUELLES À TAILLE HUMAINE.**

ART. 1 | LA SANTÉ, UN BIEN COMMUN.
La santé est un bien commun qui s'apprécie tout au long de la vie grâce à un égal accès à la prévention et aux soins pour tous.

ART. 2 | L'ASSURANCE MALADIE, UNE GESTION SOLIDAIRE ET DÉMOCRATIQUE.
Restaurer un modèle de gouvernance de la Sécurité sociale, dans lequel les assurés sociaux et tous les autres acteurs se partageraient un réel pouvoir de décision.

ART. 3 | MAINTENIR LA LIBERTÉ DE CHOIX EN MATIÈRE DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.
Laisser le libre choix à chaque citoyen en matière de complémentaire santé et permettre à chacun de participer à la gouvernance des organismes complémentaires à l'assurance maladie dans un cadre démocratique et solidaire.

ART. 4 | METTRE LES TERRITOIRES AU CENTRE DE LA SANTÉ DE PROXIMITÉ.
Reconnaître des pouvoirs en matière de santé aux collectivités territoriales et communales en les impliquant, notamment, dans la définition des besoins en santé.

ART. 5 | RENFORCER LA PLACE DE TOUS LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET LA RECONNAISSANCE DE LEURS MÉTIERS.
Valoriser par une juste rémunération, la qualité de vie au travail et l'association à la gestion du secteur afin qu'ils jouent pleinement leur rôle pour un système de santé efficace et humain.

ART. 6 | LA SANTÉ EST INDISSOCIABLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.
La santé sous-tend la notion de développement durable, elle en est la condition sine qua non et de ce fait elle est une composante de notre société et doit être abordée de façon transversale. Reconnaître la transversalité de la santé en incluant cette préoccupation dans chaque secteur de la vie (éducation, agriculture, industrie, services, transport, logement...).

ART. 7 | RECONNAÎTRE À L'ACTION MUTUALISTE NON LUCRATIVE UN RÔLE SOCIAL FONDAMENTAL DANS LA VIE DE LA NATION.
Reconnaître à l'action mutualiste un rôle social, économique et redistributif en exemptant de toute fiscalité les mutuelles et les services rendus afin d'alléger le coût d'accès à la santé.

SIGNEZ LA CHARTRE : <https://charte.fdpm.fr>

MON ESPACE SANTÉ

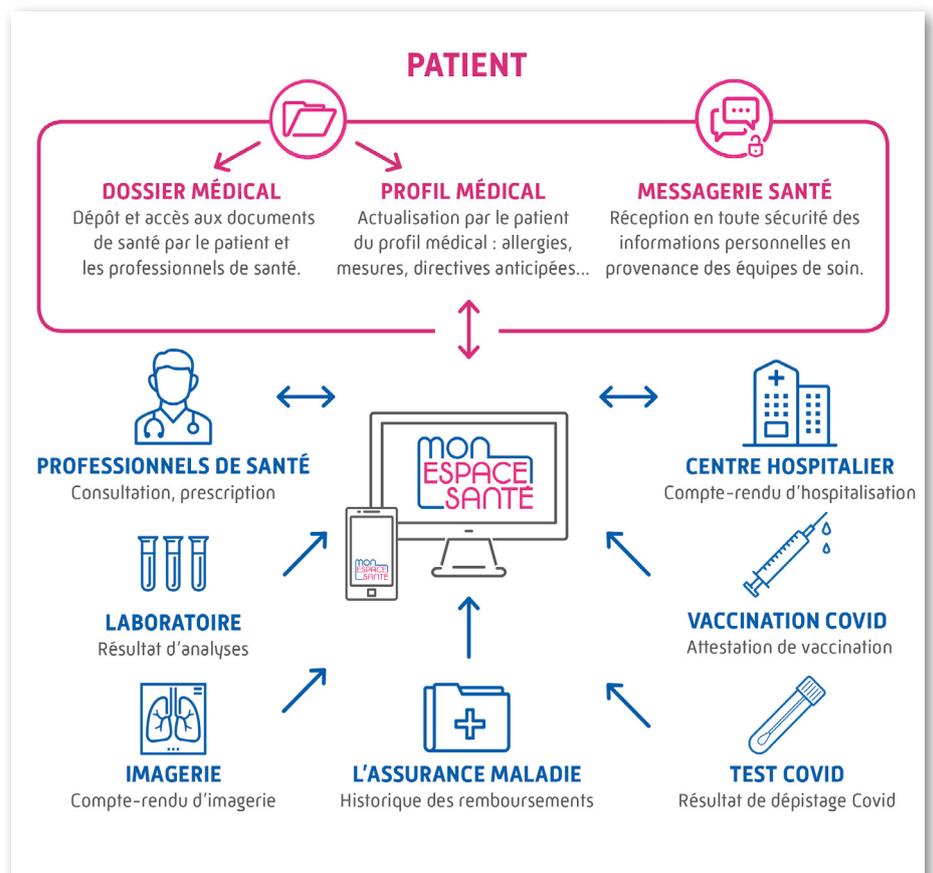
L'usage des services numériques en santé (plateformes de télémédecine, objets connectés, systèmes d'information tels que SIDEP ou Vaccin Covid, application Tous anticovid, etc.) a été fortement accéléré avec la crise sanitaire. Mon espace santé s'inscrit pleinement dans cet environnement en forte évolution et répond aux attentes d'outils qui optimisent la gestion de la santé tout au long de la vie et facilitent les parcours de soins.

MON ESPACE SANTÉ RÉPOND À UN DOUBLE OBJECTIF :

Donner à chaque usager un espace sécurisé et facile d'accès dans lequel il peut ajouter, consulter ses documents et informations de santé et les partager avec les professionnels de santé qui le suivent ;

Favoriser la continuité des soins pour mieux soigner en ville comme à l'hôpital, grâce au partage sécurisé des informations dans le respect des droits du patient qui simplifient, optimisent et accélèrent la gestion de la santé et des parcours de soins.

Cet espace numérique personnel qui a vocation à devenir **le futur carnet de santé numérique des patients**, contient un « coffre-fort sécurisé » où sont classés tous les documents de santé (ordonnances, résultats de biologie, dossier d'hospitalisation...), progressivement alimenté automatiquement par les médecins, laboratoires, hôpitaux, etc. Il comporte également **un profil médical** où l'usager peut remplir ses informations personnelles (allergies et antécédents familiaux, utiles en cas d'hospitalisation urgente par exemple) et mettre à jour ses constantes (tension, glycémie...). Il renferme aussi **un carnet de vaccination** et **une messagerie** pour sécuriser les échanges du patient avec les professionnels et établissements de santé qui le prennent en charge.



Hébergées en France, les données de Mon espace santé sont hautement sécurisées et restent la propriété de l'usager qui décide quels professionnels de santé peuvent accéder à ses documents et les documents qu'il accepte de partager.

Progressivement, **Mon espace santé** s'enrichira de nouvelles fonctionnalités et de nouvelles données. Courant 2022, les usagers auront à leur disposition **un agenda médical** qui leur permettra d'avoir une vision globale de leurs rendez-vous médicaux, y compris leurs rappels de vaccinations et de dépistages, ainsi qu'un catalogue de services et d'applications référencés par les pouvoirs publics.

L'ENDOMÉTRIOSE DÉCLARÉE CAUSE NATIONALE !



Le Président de la République a annoncé le 11 janvier 2022, le lancement d'une Stratégie nationale de lutte contre l'endométriose qui devient enfin, une cause nationale, un enjeu de santé publique.

L'endométriose touche en France environ 10 % des femmes en âge de procréer, soit 1,5 à 2,5 millions de femmes (14 millions en Europe). Selon l'association EndoFrance, il faut en moyenne 7 années pour diagnostiquer cette maladie dont 70 % des femmes atteintes souffrent de douleurs invalidantes et 40 % d'infertilité. Si la maladie a été décrite pour la première fois en 1860 par Karl Freiherr von Rokitansky, les causes de l'endométriose sont mal connues. Le diagnostic se fait soit par une échographie, soit par IRM.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le tissu qui tapisse la paroi interne de l'utérus est normalement expulsé chaque mois au cours des menstruations. A ce moment-là, l'endomètre s'épaissit en prévision d'une éventuelle grossesse. Si aucune grossesse ne survient, le tissu excédentaire de l'endomètre est expulsé au cours des menstruations.

Dans l'endométriose, certaines cellules endométriales se propagent à l'extérieur de l'utérus habituellement dans les autres parties de l'abdomen.

Toutes ces cellules réagissent aux hormones féminines de la même manière que celles de l'endomètre. A la différence des cellules qui tapissent la paroi de l'utérus, le sang et les tissus se répandent dans l'abdomen. Elles adhèrent alors à d'autres tissus et commencent à se diviser et à se multiplier formant parfois des filaments qui relient les organes. Elles peuvent fabriquer un tissu cicatriciel douloureux. Parfois des kystes peuvent éclater et saigner.

Il ne s'agit pas de cancer mais toutefois on retrouve une prévalence plus forte de cancer de l'ovaire chez les femmes souffrant d'endométriose.

PLUSIEURS HYPOTHÈSES SONT ÉMISES

- **Un flux rétrograde qui renverrait le sang menstruel vers les trompes et les ovaires. Toutefois, ce flux rétrograde touchent de nombreuses femmes mais qui, elles, ne souffrent pas d'endométriose.**
- **Un trouble du système immunitaire.**
- **Une maladie qui serait génétique.**
- **La transformation spontanée des tissus de l'abdomen.**
- **La propagation par le sang et le système lymphatique.**

Que l'approche thérapeutique soit médicamenteuse ou chirurgicale, aucune solution ne semble apporter de réponse pleinement satisfaisante, toutefois, on constate parfois de sérieux effets secondaires.

Parallèlement, la pratique sportive qui, par la sécrétion d'endorphine (un antalgique naturel), l'oxygénation et la mobilité des organes, est souvent recommandée aux patientes. Le Yoga par exemple, permet de retrouver de la mobilité dans les organes.

L'ostéopathie (pour décoller les adhérences), la naturopathie (pour réduire l'inflammation par l'alimentation), l'acupuncture, l'hypnose et l'électrostimulation sont aussi réputées pour soulager les patientes.

Consulter un sexologue ou se rendre dans un centre anti douleur est très utile pour mieux comprendre la maladie et apprendre à en gérer la douleur.

LA COHABITATION INTERGÉNÉRATIONNELLE, UNE ENTRAIDE SOLIDAIRE ENTRE JEUNES ET SENIORS

Apporter notre regard sur la place des personnes âgées dans la société, une société qui change et évolue avec un réel enjeu démographique : 1 million de place en maison de retraite pour 10 millions de seniors, 1/3 seniors souffre de solitude, 11 millions d'aidants familiaux.

C'est la mission que s'est donné ensemble2générations depuis 2006, œuvrer à l'émergence d'une société plus juste et plus solidaire en luttant contre plusieurs formes de précarité que sont :

- La **profonde solitude des personnes âgées**, souhaitant demeurer le plus longtemps possible à leur domicile
- La **grande difficulté des étudiants à accéder à un logement**

Et aussi,

- Apporter une solution de répit pour les aidants familiaux
- Recréer du lien intergénérationnel

En renouant avec les générations plus jeunes, nos aînés n'ont plus le sentiment de peser sur la société, ils ont un vrai rôle d'utilité sociale en aidant les jeunes à se loger dans de bonnes conditions et à réussir leurs études, ils redécouvrent la joie de transmettre.

Cette valorisation leur permet de donner du sens à leur vie et d'être reconnu.

Témoignage d'une senior : « **Mieux vaut la vie solidaire que solitaire, la vie partagée que protégée !** »

Chez ensemble2générations où des étudiants cohabitent chez des seniors, nous mesurons combien les liens intergénérationnels sont une vraie force.

Pour cela trois formules de cohabitation sont proposées répondant parfaitement aux besoins, attentes et disponibilités des étudiants :

- Présence le soir et la nuit (1 soirée libre/semaine, 2 week-ends/mois) et logement offert
- Entraide régulière (courses, informatique, courrier...) et participation aux charges du logement
- Convivialité et versement d'une contrepartie financière mensuelle (30 % en dessous du prix du marché)

Notre atout est l'accompagnement humain personnalisé. C'est la clé de notre réussite !

Nous avons une méthodologie bien spécifique car il s'agit d'une alchimie complexe que de devoir constituer un binôme. Pour cela, chaque senior est visité à son domicile pour bien comprendre ses attentes et besoins ; chaque étudiant est reçu en entretien individuel pour bien jauger de ses motivations et appétences au dispositif. Notre mission est de composer le meilleur binôme possible afin que la relation soit riche de sens et de partage. La cohabitation est encadrée par un contrat de cohabitation intergénérationnelle (support qui présente les principes du bien vieillir ensemble). Tous nos bénéficiaires sont suivis tout au long de leur cohabitation. Chacun s'enrichit de la présence de l'autre, chaque binôme crée son histoire. Depuis quelques années, ensemble2générations a pour ambition de développer les liens intergénérationnels au sein des résidences seniors où la présence des étudiants permet de tisser des liens intergénérationnels en animant des ateliers pour les résidents.

ensemble2générations
l'habitat intergénérationnel sous toutes ses formes

Depuis 2006, ensemble2générations, c'est plus de 7000 binômes sur le territoire national.

Contact www.ensemble2générations.fr

TÉMOIGNAGE ETUDIANT

« La cohabitation étant toute nouvelle pour l'instant je pense que chacune apprivoise doucement l'autre comme le dirait Saint-Exupéry. Je reviens en fin de journée pour apporter de la sécurité le soir à Claude.

Enfin lorsque j'ai un peu de temps dans la journée il nous arrive de jouer au Scrabble, ainsi j'essaie de participer à divertir dans des moments de partage. Quant à Claude et à sa famille, outre leur prévoyance, ils me mettent à disposition un lieu de vie agréable qui me permet de continuer mes études.

Encore une fois c'est une vraie chance ! »



RECO SANTÉ VOUS ALERTE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Pollutions atmosphériques, allergies aux pollens, météo, indice UV, potentiel radon ... tous les facteurs qui influent sur la qualité de l'air sont analysés quotidiennement par ce nouveau service qui propose de vous alerter chaque jour, pour vous donner l'indice de qualité de l'air près de chez vous, ainsi que des conseils utiles pour vous protéger des éventuelles expositions dangereuses pour votre santé.

Les recommandations sont issues de sources fiables telles que le **Ministère des Solidarités et de la Santé**, **l'Ademe**, **l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur**, etc. Le catalogue de recommandations constitué dans le cadre de la construction du service est validé par le **Haut conseil de santé publique et Santé Publique France**.

Les données environnementales sont sourcées auprès de plusieurs producteurs de données (Atmo France, Météo France, RNSA, IRSN).

Abonnez-vous gratuitement à ce nouveau service sur <https://recosante.beta.gouv.fr>



OFFRIR UN TOIT NE SUFFIT PAS !



Si l'afflux de réfugiés fuyant la guerre en Ukraine n'a pas manqué de provoquer un formidable élan de solidarité et de générosité spontanée dans notre pays, nombreux sont les accueillants qui se retrouvent confrontés à la barrière de la langue et aux autres difficultés liées à l'intégration durable des personnes étrangères qui doivent reconstruire leur vie.

Afin de faciliter ces démarches d'intégration la MedNum a lancé le portail refugies.info. Traduit dans plusieurs langues, dont l'ukrainien, ce site permet de trouver des ressources pour apprendre le français, se soigner, se loger de façon pérenne, accomplir les démarches administratives et entrer en contact avec des associations spécialisées dans le soutien de tout ordre, y compris l'insertion professionnelle. [Refugiés.info](https://refugies.info) permet aussi à celles et ceux qui le souhaitent, de se déclarer comme bénévoles pour contribuer à l'aide humanitaire. [Toutes les infos sur https://refugies.info](https://refugies.info)

LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS RESPONSABLES DE L'OBÉSITÉ

La responsabilité de la nourriture industrielle dans l'obésité, tout comme le stress, la sédentarité, les régimes à répétition et les troubles du sommeil ne sont plus prouver. A ces facteurs viennent s'ajouter l'action, moins connue mais pourtant bien réelle, des perturbateurs endocriniens sur l'obésité, aujourd'hui démontrée par de nombreuses et solides études scientifiques.

Présents dans l'environnement et la nourriture ultratransformée, ces substances qui agissent sur nos hormones ont un effet obésogène. Par exemple, il a été prouvé que les enfants exposés au distillat déclenchent trois fois plus de cas d'obésité et de diabète à l'âge adulte. Il ne suffit donc plus de « **manger et bouger** » comme l'indique le fameux slogan qui fait, de surcroît, reposer la responsabilité de cette maladie chronique sur les individus. Reconnue depuis 1997 par l'OMS comme maladie chronique, on peut regretter que l'Assurance maladie ne reconnaisse toujours pas l'obésité comme une affection longue durée.

LA GOUVERNANCE DE LA MIPSS AUVERGNE

Lors de l'Assemblée Générale du 23/11/21, vos délégués ont procédé au renouvellement partiel du Conseil d'Administration qui, lors de sa réunion du 05/01/22, a élu les membres du Bureau et constitué des Commissions, dont 3 sont imposées par la réglementation.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (40 DÉLÉGUÉS)

Vous pouvez consulter la composition de l'AG sur <https://mipss-auvergne.fr>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (DE 10 À 25 MEMBRES)

Nom - Prénom	Echéance	Nom - Prénom	Echéance
1 BACLET Robert	2023	9 COUDERT Dominique	2025
2 BARBARIN Nicole	2023	10 GENEIX Daniel	2023
3 BARISSAT Jacqueline	2025	11 GRANIER Michel	2023
4 BOUFFET Catherine	2023	12 LEGROS Renée	2025
5 BOURRAND Mireille	2023	13 POINTUD Gisèle	2025
6 BROUETTE Josiane	2025	14 SAUVADET Mireille	2025
7 BRUNEL Joëlle	2023	15 VERDERA Dominique	2023
8 CHARRIERE Cécile	2025		

LE BUREAU (9 MEMBRES)

Président	Daniel GENEIX	
Vice-Présidents	Robert BACLET	Dominique COUDERT
Secrétaire-Général	Dominique VERDERA	
Secrétaires Adjointes	Josiane BROUETTE	Mireille SAUVADET
Trésorier-Général	Renée LEGROS	
Trésores Adjointes	Catherine BOUFFET	Mireille BOURRAND

LES COMMISSIONS OBLIGATOIRES

Comité d'audit (ordonnance n° 2008-1278 du 08 décembre 2008)

Mireille BOURRAND Cécile CHARRIERE Dominique COUDERT Pierre CUSSINET (*) Christian PIROLLES (*)

Commission des Placements (recommandation ACPR – octobre 2007)

Catherine BOUFFET Michel GRANIER Renée LEGROS Dominique VERDERA

Commission de Contrôle Interne (recommandation ACPR – octobre 2007)

Robert BACLET Murielle BONNET** Brigitte DA SILVA** Dominique COUDERT Gisèle POINTUD Mireille SAUVADET

* non administrateur – personnalité extérieure qualifiée désignée par le CA ** non administrateur – salariée de la mutuelle

REPÈRES

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2022

- mardi, 28/07/22 : Carsat Auvergne
- mardi, 21/11/22 : Centre Diocésain

PARITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Femmes	Hommes
73%	27%

PLATEFORME PCR DIGITALE : TECHNOLOGIE DE POINTE AU CHU DE CLERMONT-FERRAND

Installée au CHU Estaing à Clermont Ferrand depuis décembre 2021, une plateforme PCR (Polymerase Chain Reaction) de 3^e génération, 100 fois plus puissante qu'un équipement traditionnel, améliore la précision de l'analyse des cellules cancéreuses. Autre avantage, les patients n'ont pas besoin de se déplacer jusqu'à Clermont-Ferrand : l'analyse est effectuée à partir d'un échantillon de sang, de moelle osseuse ou même un ganglion.

Cette technologie aide considérablement les médecins dans le diagnostic du cancer, l'élaboration du traitement, l'évaluation de la réponse au traitement ou la détection plus rapide d'une rechute. Cet équipement de pointe de 296 000 EUR a été financé à 50% par la Ligue contre le Cancer. Le CHU de Clermont est le seul, avec l'institut Pasteur, à bénéficier d'un tel dispositif. Il va répondre aux besoins des services de biologie médicale et anatomie pathologique du CHU, pour les patients, et accompagner les équipes de recherche de la région. Cette plateforme pourrait aussi avoir d'autres applications (thérapie cellulaire, biopsie liquide, diagnostic des maladies génétiques, du Sida, ...).

LA CRAVATE SOLIDAIRE

La Cravate Solidaire, association reconnue d'intérêt général, a pour objectif de lutter contre les discriminations à l'embauche, notamment celles liées à l'apparence physique. Elle accompagne les personnes en (ré)insertion vers la réussite de leurs projets professionnels. Il s'agit de permettre à des personnes en situation de précarité de réussir leurs entretiens d'embauche dans les meilleures conditions.

L'association donne des vêtements et des conseils RH pour favoriser l'insertion de personnes en recherche d'emploi. Des conseillers en image et des recruteurs bénévoles interviennent auprès d'eux pour leur redonner confiance et leur fournir les codes à maîtriser en entretien d'embauche.

Les vêtements sont collectés au sein d'entreprises ou sont donnés par de grandes enseignes. L'activité de l'association repose sur la générosité et l'implication de nombreux bénévoles.

Pour en savoir plus :
lacravatesolidaire.org

L'ARSEPT : EN FAVEUR D'UN VIEILLISSEMENT PLUS RÉUSSI



En Auvergne, la Carsat, la MSA et le RSI ont constitué, en 2012, une association dédiée à leurs actions de prévention : l'**Association Régionale Santé Éducation et Prévention sur les Territoires** (ARSEPT).

L'ARSEPT propose d'accompagner les personnes de plus de 55 ans dans la mise en place d'un parcours de prévention santé. Elle offre des actions grand public (conférences, pièce de théâtre, forums...) et la mise en place d'ateliers sur de grandes thématiques :

- aider à préserver sa santé (alimentation, mémoire, lien social, sommeil, ...)
- activités physiques : prévention des chutes, activité physique adaptée senior, ...
- ateliers «mémoire» ou «seniors au volant»
- s'interroger sur la façon d'adapter son domicile pour y vivre en toute sécurité, de manière autonome.

Ces actions sont animées par des professionnels et des bénévoles formés et sont accessibles au public pour une participation très modique.

L'agenda de ces événements sur
<https://www.arsept-auvergne.fr>

LE 3977 EST LE NUMÉRO NATIONAL DÉDIÉ À LUTTER CONTRE LES MALTRAITANCES ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES ET LES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP.

Mipss

La mutuelle de la Sécurité
Auvergne

Mutuelle de proximité
créée en 1951 par les comités
d'entreprise des organismes
de Sécurité Sociale de
Clermont-Ferrand

LA SOLIDARITE EN SANTE



UN DROIT POUR TOUS

mamutuelle
de village

Aujourd'hui
ouverte à tous
indépendamment du
lieu de résidence ou
du secteur d'activité

COTISATIONS 2022

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (PAR MOIS)

- CATÉGORIE 1 : 70,91 EUR HT / **79,90 EUR TTC**
- CATÉGORIE 2 : 53,16 EUR HT / **59,90 EUR TTC**
- CATÉGORIE 3 : 28,41 EUR HT / **32,00 EUR TTC**
- CATÉGORIE 4 : **Gratuit**

EN DISPENSE DE COTISATION SANTÉ (PAR AN)

- TOUTES CATÉGORIES : 60,00 EUR HT / **60,00 EUR TTC**

Adhésion accessible à tous les salariés assujettis à une complémentaire santé obligatoire par leur employeur.

CATÉGORIES DE COTISANTS

- CATÉGORIE 1 : Adhérent et ayant-droit de + de 60 ans
- CATÉGORIE 2 : Adhérent et ayant-droit jusqu'à 60 ans
- CATÉGORIE 2 : Adhérent ou ayant-droit invalides
- CATÉGORIE 3 : Enfant à charge de moins de 28 ans
- CATÉGORIE 4 : 3° enfant et suivant jusqu'à 20 ans

UNE VRAIE PROXIMITÉ

SIÈGE ET ACCUEIL DES ADHÉRENTS

(SUR RENDEZ-VOUS)

Immeuble CARSAT – 5 rue Entre les Deux Villes
63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9

- Du lundi au jeudi : **09h00-12h00 / 13h30-16h00**
- Le vendredi : **09h00-12h00 / 13h30-15h00**



CONTACTS

- Téléphone : **09 72 16 27 25**
- Télécopie : **09 72 17 53 64**
- Mail : **contact@mipss-auvergne.fr**

UN SOCLE SANTÉ COMMUN

GARANT D'UNE RÉELLE SOLIDARITÉ
ENTRE TOUS SES MEMBRES

• PROTECTION COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

- > conforme « **contrat responsable** »
- > inclut le « **100% Santé** » et l'**homéopathie**
- > **aucun** droit d'entrée avant 80 ans

• DEUX GARANTIES EN INCLUSION

- > une **Garantie Décès** de 1 220,00 EUR
- > une **Assistance Santé** et **Protection Juridique Santé**



DES GARANTIES PRÉVOYANCE INDIVIDUELLES ET FACULTATIVES

POUR DES BESOINS SPÉCIFIQUES
EN PLUS DE LA SOLIDARITÉ SANTÉ

• PROTECTION HOSPITALIÈRE

- > adhésion possible jusqu'à 75 ans
- > une indemnité de 8,00 EUR à 50,00 EUR par jour
- > dans la limite de 730 jours d'indemnisation

• DÉPENDANCE INDIVIDUELLE

- > adhésion possible jusqu'à 75 ans
- > versement d'une rente en cas de dépendance
- > services d'assistance de l'adhérent et des proches

<https://mipss-auvergne.fr>

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de Mutualité – n° 779 209 469